PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 21 octobre 2022

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDISANT LA VENTE DE CARBURANTS SOUS FORME CONDITIONNÉE ET AMÉLIORATION MARQUÉE DE LA SITUATION

Tandis que la situation s'améliore sensiblement en matière d'approvisionnement en carburants dans les stations-service du département, Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime a signé ce vendredi un arrêté d'abrogation de l'arrêté interdisant la vente de carburants sous forme conditionnée (jerricans, bidons…), en date du 10 octobre dernier.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 53 18
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex